

CHSCT du 13 juin 2017 Compte Rendu

Le CHSCT s'est réuni le 13 juin 2017 sous la présidence de M. Michel ROULET, Directeur Départemental des Finances Publiques du Pas-de-Calais. La séance s'est ouverte à 9h30.

Vous trouverez la déclaration liminaire en téléchargement sur le site internet **FO-DGFIP 62** (<http://www.fo-dgfip-sd.fr/062/>).

1. Approbation du procès-verbal du 12/12/16

En l'absence de remarque, le PV a été approuvé à l'unanimité.



2. Point sur la réunion du groupe de travail du 23/05/17



• Registres Santé Sécurité au Travail

Toutes les observations portées sur le registre Santé Sécurité au Travail (dématérialisé et papier) ont été étudiées. De nombreux problèmes ont été résolus ou sont en voie de l'être. À la fin de la séance, le registre comportait 40 observations en cours sur les 91 étudiées. Les réponses sont apportées au fur et à mesure dans le registre.

• Déclarations d'accident du travail

Depuis le dernier groupe de travail du 3 février 2017 : 7 accidents de service ont été déclarés : 4 accidents de service, deux accidents de trajet et un accident de mission.

• Fiches de signalement

Depuis le dernier groupe de travail du 3 février 2017, 12 fiches de signalement ont été dénombrées : 9 font état d'injures et menaces de contribuables envers des agents et 1 fait état de menace de mort. Un dépôt de plainte a été déposé au commissariat et la fiche a été transmise à la DG.

• Bilan des exercices incendie

Un nouvel exercice d'évacuation a été réalisé au CDFiP de Boulogne-sur-Mer. L'évacuation s'est bien déroulée.

L'assistant de prévention va relancer tous les chefs de services pour les inviter à effectuer un exercice d'évacuation sur leur site avant le 1^{er} juillet.



Vos délégués **FO-Finances 62** ont formulé plusieurs propositions afin de pouvoir améliorer la gestion du risque incendie dans nos services :



- il faudrait qu'un guide-file/serre-file soit désigné afin d'emmener sur le lieu de rassemblement le défibrillateur automatique (lorsque le site dispose de cet équipement) et une trousse de secours. En cas de malaise ou de blessure, il convient de pouvoir assurer les premiers secours ;
- l'acquisition de fauteuils roulants pourrait aider à la prise en charge des personnes handicapées lors des évacuations ;

- il faudrait intégrer dans la formation, la prise en charge de l'évacuation du public et des usagers ;
- enfin, il faudrait s'assurer que chaque année, le gestionnaire de site ait réalisé le tour des conditions d'évacuation avec les guides-files / serres-files.
Ce point, serait réalisé en septembre afin de tenir compte des mouvements de personnels, et permettrait de vérifier que les sites ont un nombre suffisant de guides-files / serres-files et que tous connaissent les consignes à exécuter.



3. Note d'orientations ministérielles 2017

Cette note décline annuellement certaines priorités définies dans le plan ministériel santé, sécurité et conditions de travail 2016-2019, elle fixe le cadre opérationnel dans lequel les actions des directions et des CHSCT doivent s'inscrire.

Ainsi, pour 2017, la 1ère priorité de l'action des CHSCT doit être la prévention des risques : prévention des accidents de travail, de services et des maladies professionnelles, prévention des Risques PsychoSociaux (RPS), analyse des situations de travail des agents travaillant sur écran, prévention du risque amiante et veiller à l'organisation des exercices d'évacuation.

Sur ce dernier point, la note alerte sur **la baisse très significative**, dans l'ensemble des directions, **du nombre d'exercices d'évacuation**. Cette situation, conséquence des mesures de sûreté mises en place dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, devient préoccupante et ne doit pas remettre en cause les efforts déployés jusqu'à présent pour emporter une meilleure adhésion aux démarches d'organisation des exercices pratiques qui relèvent d'une obligation légale de l'employeur.

En effet, si la circulaire relative aux lieux de travail¹, précise que dès lors qu'un exercice d'évacuation serait susceptible d'entraîner des problèmes de sécurité sur la voie publique pour les personnels, il est important que les exercices intègrent l'organisation de l'évacuation, vérifient que l'encadrement chargé de l'évacuation est bien opérationnel, sans pour autant que l'évacuation soit menée à chaque fois à son terme, c'est-à-dire jusqu'au point de rassemblement.

Vos délégués FO-Finances 62 ont été entendus, cette orientation est exactement la réponse au dérapage que nous avons déjà dénoncé comme l'atteste l'Extrait de la déclaration liminaire du CHSCT du 23/09/2016 ci-dessous :

- les exercices incendie ne sont plus effectués lorsque le point de rassemblement est dans le domaine public. Sur ce point, vous allez répondre que cette décision s'impose à vous, vous n'en êtes pas responsable. Même si c'est vrai, M. le président, cet argument ne vous permettra pas d'échapper à votre obligation de résultat. Il vous appartient d'adapter les procédures d'évacuations à cette nouvelle contrainte. En effet, je vous rappelle le point de prévention n°6 : « remplacer ce qui est dangereux par ce qui n'est pas dangereux ou par ce qui est moins dangereux ». S'il a été décidé que se rassembler sur le domaine public lors d'un exercice incendie est dangereux alors il faut remplacer cette mesure de prévention par une nouvelle moins dangereuse.

Je vous rappelle que le risque incendie est à prendre très au sérieux, il y a encore moins de 2 mois une des trésoreries du département brûlait.

Les représentants FO-Finances vous rappellent à votre obligation de sécurité et vous demande de tout mettre en œuvre pour qu'un tel accident ne se reproduise plus.

En 2ème priorité, la note prévoit le renforcement du dialogue social sur les conditions de travail. Ainsi, lors de conduite de projet, il devra être transmis aux acteurs de prévention un véritable dossier d'impact qui ira au-delà de la seule fiche d'impact déjà existante.

Le rôle d'enquête du CHSCT doit être renforcé notamment dans le cas d'accident de service/de travail ou de maladie professionnelle ou à caractère professionnel.

Cette note insiste sur le rôle fondamental du CHSCT dans les conditions de vie au travail mais dans le même temps, elle annonce que la dotation moyenne par agent est de 117,38 € pour 2017 (elle était de 124 € l'année précédente).

Vos représentants FO-Finances 62 ont dénoncé cette situation : **toujours faire plus avec moins !**

1 Circulaire de la Direction des Relations du Travail n° 95-07 du 14 avril 1995 relative aux lieux de travail

4. Propositions d'utilisation des crédits 2017

- **RISQUES CHIMIQUES**

Etat de conservation amiante sur les sites de Arras paierie, Berck, RF Boulogne, Liévin, Marquise et Rouvroy pour 3 321 € et participation aux mesures correctives à hauteur de 16 000 € (en commençant par les sites de Béthune et Henin Beaumont).

Vos représentants **FO-Finances 62** ont rappelé que les dépenses liées à l'amiante sont à la charge du propriétaire et ont dénoncé cette dérive consistant à faire financer ces travaux sur les crédits du CHSCT pour les bâtiments domaniaux.

La Direction s'est engagée à demander les financements à la préfecture pour les autres sites.

- **RISQUES BIOLOGIQUES ET LIES AU MANQUE D HYGIENE**

Achat de pictogrammes « interdiction de fumer et de vapoter » pour tous les sites

- **RISQUES LIES AUX PHENOMENES PHYSIQUES ET AUX BATIMENTS**

Amélioration de l'éclairage du site de Lillers

- **RISQUES LIES AUX EQUIPEMENTS DE TRAVAIL**

Aménagement de la banque d'accueil de Bapaume

Stores sur plusieurs sites dont certains en cours de recensement

Parking à vélo avec installation de car-ports en expérimentation sur trois sites : ARRAS DIDEROT, MONTREUIL et à BOULOGNE

- **AMENAGEMENT DE POSTE / HANDICAPES**

Achat de deux fauteuils roulants pour évacuation de personne à mobilité réduite dans le cadre de l'évacuation incendie

achat de 2 fauteuils profil E8 préconisé par le médecin de prévention

réfection rampe d'accès CDFP de Béthune

- **REPORT DE DEPENSES**

Il est à noter que le super logiciel CHORUS grève le budget du CHSCT de 2 268,79 € au titre d'intérêts moratoires et 9 478,66 € au titre de dépenses prévues engagées et exécutées mais non payées.

Merci à l'organisation CHORUS de nous amputer ces crédits alors que le travail préparatoire était réalisé... il ne manquait que les crédits pour payer... Les fonds sont définitivement perdus pour 2016 et viennent réduire nos crédits 2017. **MERCI pour la double peine !**



5. DUERP/PAP 2016-2017

La campagne DUERP PAP est ouverte depuis le 10 octobre 2016. Une note qui en précise les modalités a été adressée à l'ensemble du personnel du département. L'actualisation du DUERP a été assurée uniquement par le groupe de travail dont les objectifs sont :

- Protéger la santé et la sécurité des agents
- Favoriser une culture de prévention des risques
- Mettre en œuvre des actions préventives

Les risques recensés dans le DUERP

Ils sont différenciés en 11 catégories

- 1- les activités physiques : 221 signalements soit 16,4 %

Les risques recensés portent essentiellement sur la manutention de charges, les postures au travail et l'accès aux parties hautes (archivage et manipulation des imprimés)

- 2- les risques chimiques : 12 signalements soit 0,89 %

9 risques concernent des inquiétudes liées à la présence d'amiante dans les matériaux, le reste concerne l'utilisation des produits de ménage.





• 3- Les risques biologiques et liés au manque d'hygiène :

40 signalements dont 35 concernent l'hygiène des lieux de travail et les équipements des installations sanitaires.

Les inquiétudes des agents portent sur le manque de nettoyage des locaux lors des congés des personnels chargés de l'entretien, l'hygiène corporelle de certains agents et usagers, l'absence de nettoyage des matériels périphériques (écrans et claviers), le manque de civilité des usagers des coins repas (nettoyage vaisselle et réfrigérateurs).

• 4- les risques liés aux déplacements et aux chutes: 123 signalements soit 9,14 %

44 % concernent des chutes de hauteur d'escaliers ou d'escabeaux et 41,5 % le risque routier dans le cas de l'utilisation d'un véhicule dans le cadre des missions. Les risques inhérents à la circulation sur les parkings (état et défaut d'éclairage, revêtements de sol glissant...)

• 5- risques d'incendie, d'explosion et de panique

9 signalements concernent par exemple l'utilisation des multiprises

• 6- risques liés aux phénomènes physiques et aux bâtiments

16 signalements qui relèvent de l'ambiance sonore (bruits générés en plateau de travail), de l'ambiance thermique due au manque d'isolation des façades, des rayonnements ionisants et de l'utilisation au quotidien d'un ascenseur

• 7- risques liés aux équipements de travail : 253 signalements

Les agents signalent le travail dans une posture statique en continu sur le poste informatique, l'inconfort suite à un mauvais aménagement du poste de travail, l'utilisation d'un écran pendant plusieurs heures par jour(40%) et l'utilisation de multiples applications informatiques.

• 8- les risques psychosociaux : 588 signalements

56 % concernent les exigences au travail, 28 % les exigences émotionnelles, 5 % les rapports sociaux et relations de travail, 4 % l'utilisation et l'augmentation des compétences, 4,30 % les conflits de valeurs et 3,10 % l'insécurité de l'emploi et du travail.



LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX apparaissent comme la première préoccupation des agents . Sont évoqués :

1. le manque d'effectifs
2. la multiplicité et la complexité des tâches
3. les difficultés à concilier l'évolution de la législation et la polyvalence
4. le manque d'information sur les nouveautés fiscales
5. le vieillissement du mobilier



• 9- les risques liés à l'intervention d'entreprises extérieures : 0 signalement

• 10- risques particuliers :

82 signalements dont 80 liés au risque d'agression des agents en contact avec le public. Ces risques concernent principalement les vérificateurs, les géomètres et les huissiers lors des missions effectuées à l'extérieur.

• 11- autres risques :

3 signalements



LE PROGRAMME ANNUEL DE PREVENTION (PAP)

le plan ministériel s'articule autour de trois objectifs :

1. les agents doivent pouvoir s'exprimer et échanger sur le métier et le travail réel ;
2. les encadrants doivent considérer les enjeux de la santé au travail comme une mission à part entière ;
3. le CHSCT doit être informé et consulté en amont des décisions afin de proposer des mesures de prévention ;

Mieux vaut prévenir les risques en amont de leur survenance en développant des actions de prévention (*Ça paraît si évident !*)

Les orientations 2017 :

A - la prévention des risques est au cœur de l'action effective des CHSCT

-Les déclarations d'accidents sont systématiquement examinées lors des groupes de travail et trois types de formations sont axées sur la sécurité routière (théorique – théorique avec simulateur – pratique).

-développer l'approche préventive des RPS, la documentation est disponible sur le site ULYSSE départemental- les agents ont la possibilité de rencontrer un psychologue et il existe une formation à la gestion des situations difficiles.

-En matière de TMS des équipements spécifiques sont acquis en fin de gestion sur le solde des crédits du CHSCT (support d'écran, repose pieds, tapis de souris ergonomiques...).

-Pour favoriser l'analyse des situations de travail des agents travaillant sur écran, une annexe du Pôle Ergonomie « comprendre et agir : le travail sur écran » est en ligne sur Ulysse 62. Ce document est une synthèse du travail sur écran avec un focus sur l'utilisation des doubles écrans

-Concernant la prévention du risque amiante, en 2017 le site de Boulogne sur Mer bénéficiera de la deuxième tranche de travaux de désamiantage.

-Les gestionnaires des immeubles sont relancés chaque année pour effectuer 2 exercices d'évacuation. La formation « équipier incendie » proposée à chaque agent consiste en un exercice d'évacuation avec guide-file et serre-file et à la manipulation des extincteurs. En 2017 la formation devient obligatoire de façon à ce que chaque site dispose d'un nombre d'agents formés dans ce domaine.

-Afin d'améliorer le suivi des préconisations des acteurs de prévention, un compte rendu des groupes de travail est effectué au comité par la secrétaire animatrice sur : les accidents de travail, les fiches de signalement, les rapports des visites des médecins de prévention et de l'inspecteur santé et sécurité du travail qui sont désormais informés de la réalisation des travaux ou non (à noter que toutes les demandes d'aménagement ont été satisfaites), les registres santé et sécurité au travail...

B- Le renforcement du dialogue social sur les conditions de travail constitue une priorité

-Un guide sera élaboré sur la prise en compte des conditions de travail. Au niveau départemental la mission CVT initie des rencontres avec les agents des services afin d'évaluer et de mieux prendre en compte l'impact des restructurations.

-le CHSCT a une mission d'enquête en matière d'accident de travail, d'accidents de service ou à caractère professionnel.

-Les avis du CHSCT sont formalisés et motivés afin de dépasser un simple vote «pour ou contre » (*en espérant qu'ils seront exploités et pas simplement archivés!*)

-Les membres du CHSCT sont formés par l'ISST et le médecin de prévention.

-La dotation moyenne par agent est de 117,38€ par agent. L'enveloppe allouée au CHSCT pour 2017 est de 202 481,00€.

-de nombreux travaux sont réalisés par l'équipe logistique et n'apparaissent pas dans le détail des actions énumérées. Pour réaliser ces travaux un budget de 10 000,00 € (renouvelable à hauteur de la même somme si nécessaire) est validé par le CHSCT . Ce mode de fonctionnement permet une rapidité d'exécution et une économie évaluée à 75 % du coût des travaux par rapport au coût d'une entreprise privée.

6. Rapport annuel des Médecins de Prévention

2016 : Une bonne Année ! Deux cabinets médicaux, deux médecins, une infirmière.

Quelques chiffres :

- 465 visites médicales ;
- 7 demandes de reconnaissance de maladie professionnelles ;
- 11 visites faites à l'occasion d'un signalement ;
- 57 agents souffrant de pathologie particulières dont 31 en lien avec l'environnement professionnel ;
- 14 visites de services et 6 visites de postes ;
- 41 agents ont exprimé une souffrance au travail et 7 ont exprimé des situations de violences physiques ou verbales entre collègues, 9 ont évoqué des situations de harcèlement et 6 de l'épuisement professionnel ;
- 91 propositions d'aménagement de postes (matériel et physique).



2017 : Rupture « d'année »vrisme !

La pénurie des médecins du travail a contaminé le Pas-de-Calais qui a rejoint les 14 départements sans médecine de prévention ou presque.

Dans un contexte généralisé de la dégradation des conditions de travail (suppression de postes et d'emploi) la médecine de prévention n'a plus les moyens d'exercer ses missions plus que jamais indispensables.

7. Réorganisation des services en charge des missions domaniales et de politique immobilière de l'État, déclinaison de l'impact au plan local :

- La mise en place du Pôle Évaluation Domaniale (PED) effectif au 01/09/2017: 9 cadres A (11 aujourd'hui).

À compter du 1^{er} septembre 2017, tous les dossiers d'expropriation seront confiés à un seul cadre A qui exercera cette fonction de commissaire de gouvernement à hauteur de 50 % de son temps.

Pour les autres, l'organisation se fera à la fois :

- **par secteurs géographiques** (développement de la polyvalence) et
- **par typologie de dossier** (développement d'une spécialisation).

Pour l'organisation en secteur :

Leur nombre va considérablement se réduire puisqu'il passera de 11 aujourd'hui, à 4. Deux évaluateurs seront affectés par secteur.

La Direction nous précise que cet élargissement des secteurs géographiques ne se traduira pas par un allongement des temps de transport, et donc une dégradation des conditions de travail.

En effet, elle explique que :

Arguments de la Direction	Réponses de vos représentants FO-Finances 62
le nombre de saisines est en diminution de l'ordre de 20 % (comparaison 1 ^{er} trimestre 2017 / 2016)	Encore faut-il que la tendance se confirme !
Le dossier sera attribué à l'évaluateur dont le bureau est le plus proche du bien à évaluer	Sauf que la surface des secteurs a été multipliée par plus de 2 et qu'avec cette méthode les évaluations risquent d'être toujours attribuées au même évaluateur
l'évaluation depuis le bureau sera encouragée et développée	Et quand ça sera fait, on pourra même supprimer les secteurs !

Cette organisation a surtout l'avantage de permettre des économies en matière de frais de déplacement !

Pour l'organisation par typologie de dossier :

De la même façon, pour chaque typologie de dossiers, deux évaluateurs se verront qualifiés de référents ou de spécialistes !

En bref :

Si le dossier présente des enjeux financiers importants, s'il est « sensible » ou présente une certaine complexité, il sera attribué à l'évaluateur spécialiste de ce type de dossier.

Pour les autres dossiers, ils seront répartis selon le secteur géographique. S'il est simple, il sera fait du bureau, s'il est plus complexe mais pas assez pour faire appel au spécialiste, il sera confié à l'évaluateur du secteur le plus proche du bien à évaluer... *Simple non !*



Mal à la tête ?

- Le maintien d'un service local du domaine (SLD) dans le Pas-de-Calais, effectif au 1/9/2017 : 1A, 3B, 1C.

Un certain nombre de missions seront transférés le 01/09/2017 au Pôle de Gestion Domaniale installé à LILLE. Ce transfert de missions se traduit par la **suppression de 2 emplois : 1 B et 1 C.**

La répartition des missions entre le PGD et le SLD a été présentée en comité technique de réseau le 4/4/2017. Une circulaire à paraître de la DIE décrira de façon encore plus précise cette répartition (elle était prévue fin mai mais n'est toujours pas sortie...). *Si la DG pilote cette restructuration aussi bien que les précédentes, la note paraîtra sûrement après la mise en place des nouvelles structures !*

Par ailleurs, il est envisagé de mettre en place un protocole SLD-PGD prévoyant la déclinaison locale des échanges entre le PGD et les SLD pour le traitement des dossiers confiés au PGD. Les 4 DDFiP et la DRFiP du Nord se réuniront en juin, dans le cadre d'un groupe de travail, pour élaborer ce protocole.

- Maintien d'une cellule cessions et renforcement de la cellule redevances

Il sera nécessaire de conserver au sein du SLD une cellule cessions qui sera en charge d'un certain nombre de travaux qui ne seront pas réalisés par le PGD. Ces travaux seront confiés à un cadre B qui est en déjà en charge des cessions.

S'agissant des redevances, un plan de revalorisation des conditions financières de l'occupation ou de l'utilisation du domaine public va être lancé par la DIE qui devrait se traduire par une augmentation de la charge de travail au cours du second semestre. Le transfert des dossiers complexes au PGD va permettre de se recentrer sur cette activité porteuse d'enjeux financiers

Vos représentants **FO-Finances 62** dénoncent cette nouvelle restructuration encore une fois faite dans la précipitation (toutes les notes ne sont pas encore sorties) et qui masquent la suppression de près d'un quart des effectifs des domaines (9 évaluateurs au lieu des 11 actuels et le transfert de 2 emplois vers Lille).

8. Projets immobiliers

Travaux de désamiantage d'une partie du CDFiP de Boulogne sur Mer (sols du 2ème étage)

Ils se dérouleront dès fin juillet 2017 jusqu'en octobre 2017, la direction nous a proposé des projets en cours de finalisation. Dans l'attente d'une réunion sur place avec les équipes locales et celle de la Direction, le BIL attend la fin du marché et la prise de connaissance des sociétés retenues pour boucler ce projet important.

Vos représentants **FO-Finances 62 en CHSCT :**

Titulaires : Delphine MORTELETTE & Laurence DIDAUX

Suppléants : Jacques REGNIER & Sylvie MANIEZ